

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Délibération n° DC2012/54

Nombres de membres

En exercice : 126

Présents : 71

Votants : 80

(Dont pouvoirs : 9)

POUR : 80 (100%)

CONTRE : 0 (0%)

ABSTENTION : 0 (0%)

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du deux juillet deux mille douze, Le douze septembre, à 18h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET, délibérant ainsi sans condition de quorum.

Date de la convocation : 5 septembre 2012

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: *Mesdames* Geneviève ALEKSANDER ; Isabelle BECHARD ; Josette BESTEL ; Françoise BONOMME ; Régine BRUSA ; Françoise BUSQUET ; Marie-Hélène DEVER ; Béatrice FABRITIUS ; Marie-Hélène FOURCART ; Chantal GIOT ; Elisabeth HAQUIN ; Christelle HERBAY ; Ghislaine JACQUET ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Marie-Hélène MOREAU ; Marie-Paule MULLER ; Françoise PERONNE ; Chantal PETITJEAN ; Gisèle PIERSON ; Suzanne RAULIN ; Anne SEMBENI ; *Messieurs* Michel ADIN ; Claude ANCELME ; Régis ANDRE ; Dominique BESTEL ; René BOCQUET ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Jean-Pierre BOURE ; Roland CANIVENQ ; Francis CANNAUX ; Thierry CHARTIER ; Michel COLIN ; Dominique COLSON ; Gilles COLSON ; Jean-Pierre CORNELLE ; Frédéric Courvoisier-Clément ; Dominique DANNEAUX ; Pierre DEFORGES ; Jean-Michel DELAHAUT ; Luc DUTHOIT ; Bernard GRONDELLOT ; Olivier GODART ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Jacques GROSSELIN ; Dominique GUERIN ; Jean-Pierre GUERIN ; Pierre GUERY ; Benoît HUREAU ; Jean-Marc LAMPSON ; Jacques LANTENOIS ; Fabrice LEFEVRE ; Denis LEFORT ; Patrick LESOILLE ; Jean-Marc LOUIS ; Jacques MACHAULT ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; Claude MOUTON ; Daniel NIZET ; Guy PAYEN ; André POULAIN ; Jean-Marie REVILLION ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Jean-Yves STÉPHAN ; Gildas THIEBAULT ; Pierre THIERY ; Eric VENNER.

Représentés: Madame Françoise CAPPELLE donne pouvoir de vote à Monsieur ANCELME ; Madame Ghislaine GATE donne pouvoir de vote à Madame BUSQUET ; Monsieur Régis BARRE donne pouvoir de vote à Monsieur SIGNORET ; Monsieur Pascal DELANDHUY donne pouvoir de vote à Monsieur LOUIS ; Monsieur Philippe ETIENNE donne pouvoir de vote à Madame MELIN ; Monsieur Hervé LAHOTTE donne pouvoir de vote à Madame RAULIN ; Monsieur André OUDIN donne pouvoir de vote à Monsieur COLSON ; Monsieur Jean-Yves PIC donne pouvoir de vote à Monsieur THIEBAULT ; Monsieur Alain RICKAL donne pouvoir de vote à Madame PIERSON.

OBJET : RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES – PROJET STRATEGIQUE GLOBAL – REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT – PROJET PEDAGOGIQUE 2012/2013

« Vu l'arrêté préfectoral n°2011/624 en date du 22 novembre 2011 modifiant les statuts de la 2C2A, en incluant la compétence « Création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles » ;

Considérant que la compétence « Création et gestion d'un RAM » est exercée par la 2C2A depuis le 1^{er} janvier 2012 ;

Considérant la nécessité d'organiser ce nouveau service par l'adoption d'un projet stratégique global pluriannuel, d'un projet pédagogique pour 2012 (objectifs annuels et programme des animations) et d'un règlement intérieur du RAM ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

.../...

Page 2/2 – Délibération n°DC2012/54

- ADOPTE le projet stratégique global 2012-2014 tel que présenté
- ADOPTE le programme pédagogique 2012-2013 tel que présenté
- DELEGUE au bureau l'adoption des prochains projets pédagogiques
- ADOPTE le règlement intérieur du RAM tel que présenté

Fait à Vouziers, le 13 septembre 2012

Le Président,

Francis SIGNORET

